

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLITAINES
ARRÊTÉ

La Présidente de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim.

Mme Marie-Cécile CROUZILLON, Directrice, **M. Mathieu JABRY**, Directeur, **M. Cyril BRUNEL**, Directeur et **Mme Audrey HUSSON**, Directrice à Limoges Métropole

N° 24663

CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-4 et L. 5212-33

CONSIDÉRANT que la Présidente pour donner, sous réserve de sa responsabilité, son approbation et sa signature aux documents généraux afférents des services et des responsabilités de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant aux membres

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que Mme Marie-CROUZILLON assure les fonctions de Directrice de l'eau et de Directrice des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Mathieu JABRY assure les fonctions de Directeur de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNEL assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et de chef de service du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que M. David GRELLET assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires et de chef de service du Pôle proximité et environnement.

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HUSSON assure les fonctions de Directrice des ressources techniques au sein du Pôle proximité et environnement.

ARRÊTÉ


ARTICLE 1er - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, conformément aux dispositions de l'article L. 5212-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle proximité et environnement ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du pôle proximité et environnement ;
- Tout bon de commande y compris sous le régime KINCOE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre compris entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du pôle proximité et environnement ;
- Ordres de mission (et tout les documents y représentant) concernant les agents du pôle proximité et environnement, toutes ses délégations de soin de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du crématorium.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur du crématorium par intérim

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023

 **ARR_SIGN_24663_MAZEAU.pdf**
(.pdf, 156,5 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**